



Déclaration de la CNIDH sur le massacre de Ruhagarika

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) condamne sans réserve le massacre de 26 personnes, dont 5 femmes et 12 enfants, perpétré dans la nuit de ce 11 mai 2018 à Ruhagarika, en Commune Buganda, Province Cibitoke. Les enquêtes préliminaires indiquent que ce crime odieux et lâche a été commis par un groupe d'individus armés venu de la République Démocratique du Congo (RDC) et qui y serait retourné juste après le forfait.

La Commission exprime ses condoléances les plus attristées aux familles éprouvées et sa solidarité avec toute la communauté de Buganda.

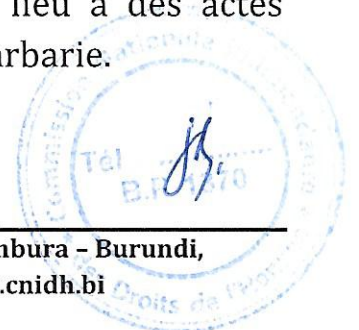
La CNIDH déplore que ce massacre a été commis de manière indiscriminée et sauvage sur des civils paisibles, dans l'objectif apparent de provoquer l'émoi dans la population qui vit en harmonie et vaque normalement à ses activités habituelles.

La CNIDH remercie le Gouvernement du Burundi pour sa solidarité et sa promesse de soutien aux familles éprouvées.

La CNIDH demande au Gouvernement de mener rapidement des enquêtes sérieuses sur ce massacre des innocents afin que les auteurs et leurs complices soient identifiés et traduits devant la justice.

La CNIDH demande aux Forces de Défense et de Sécurité de renforcer les mesures de sécurité collective de la population burundaise et d'utiliser tous les moyens possibles permettant de prévenir, anticiper et répondre efficacement à ce genre d'attaques, en recourant au maximum possible à la coopération sous-régionale et, si nécessaire, à la doctrine de la défense préventive.

La CNIDH exhorte les responsables politiques et tout un chacun à faire preuve de responsabilité dans leurs revendications et de s'abstenir de tout recours à la violence, mais surtout de tout discours, attitude, comportement, action ou omission de nature à encourager, provoquer, ou donner lieu à des actes odieux comme ceux observés à Buganda qui relèvent de la barbarie.



Elle exhorte également les responsables politiques à s'abstenir de toute tentative de récupération de cet incident horrible à des fins politiciennes ou pour raviver la division et la haine au sein de la population burundaise qui a déjà fait d'énormes progrès sur le chantier de l'unité et de la réconciliation.

La CNIDH demande à la communauté internationale de condamner sans réserve ces actes terroristes qui relèvent d'un autre âge et leurs commanditaires ; et de continuer à appuyer le Gouvernement du Burundi dans ses efforts de consolidation de la paix et de la sécurité.

A toute la population burundaise, la CNIDH demande de rester unie, solidaire, sereine et vigilante, et de dénoncer tout mouvement suspect de nature à perturber la sécurité.

Fait à Bujumbura, le 13 mai 2018

Jean-Baptiste Baribonekeza

Président

